DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM
ENFANT DE MOINS DE TREIZE ANS
(Article 60 du code civil)

Je/Nous soussigné(s),

NOM du 1er représentant légal : …….

Prénom(s) : …….

né(e) le : …….

à (ville, pays) : …….

adresse [1] : …….

courriel :……..

n°de téléphone :…….

et

NOM du 2ème représentant légal : …….

Prénom(s) : …….

né(e) le : …….

à (ville, pays) : …….

adresse [1] : …….

courriel :…….

n°de téléphone :……..

demande/demandons que l'enfant

NOM : …….

Prénom(s) [2] : …….

né(e) le : …….

à (ville, pays) : …….

de nationalité [3] : …….

Adresse [1] : …….

se prénomme désormais selon l'ordre déterminé ci-dessous : ***(****Pour rappel : un prénom composé (exemple : Jean-Michel) ne constitue qu'un seul prénom. Il doit être inscrit sur une seule et même ligne)* : [4]

---

[1] Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement) ; Concernant l'enfant, celui-ci doit être domicilié ou résider avec l'un au moins des représentants légaux.

[2] Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance de l'enfant, dans l'ordre présentement établi.

(3) Joignez la copie d'une pièce d'identité du mineur en cours de validité. S'il dispose d'une double nationalité, joignez la copie d'une pièce d'identité du mineur correspondant à chacune de ses nationalités.

[4] Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre des prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.

1er prénom : ……

2ème prénom : ……..…….……...…

3ème prénom : ……..…….……...

[…]

pour le(s) motif(s) suivant(s) [5] :

….....
.....
.....
.....

….....
.....
.....
.....

….....
.....
.....
.....

J'atteste/nous attestons sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom(s) n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, ni qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil au nom et pour le compte de l'enfant.

☐ Je déclare/nous déclarons n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant.

☐ J'indique/nous indiquons avoir déjà formulé la ou les demandes de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant, et mentionnées ci-dessous :

Date et lieu de la demande	*Autorité saisie*	*Date de la décision rendue (6)*

Je demande/nous demandons la mise à jour de son acte de naissance [7] en ce sens que son/ses prénom(s) actuel(s) soi(en)t remplacés par le(s) prénom(s) sollicité(s) par la présente demande :

Acte de naissance : Naissance le ……à ……

---

[5] Joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime de l'enfant au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de la demande sur papier libre.

[6] Joignez une copie de la décision rendue.

[7] Joignez à la présente demande une copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de l'enfant.

☐ L’enfant est de nationalité étrangère [8] et je joins/nous joignons à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de sa loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis/nous sommes informé(e)(s) que la décision de changement de prénom(s) produira effet, dans le pays dont le mineur est ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l’aient valablement reconnue.

Je procèderai/nous procèderons aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom auprès des autorités locales compétentes dès que celle-ci aura été prise.

Fait à …….. le ……..

Signatures du ou des représentants légaux :

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :
1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

[8] Si l’enfant possède une double nationalité, cette rubrique ne lui est pas destinée.